

**Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire**

ARRETE MUNICIPAL N° 108-2025

Objet: Interdiction temporaire de stationnement

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité du stationnement à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter l'installation du matériel nécessaire au bon déroulement du Festival de musique de La Chaise-Dieu.

ARRETE

Article 1: Le stationnement de tous véhicules est strictement interdit :

Place de l'abbaye

**du samedi 16 août à partir de 8h00 au mardi 2 septembre 2025
sur de courtes périodes pour permettre les manœuvres des camions
de livraisons.**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par le Festival.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 1^{er} août 2025
Le Maire,
André BRIVADIS

